Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique

-----

Secrétariat Exécutif

Rapport sur la participation du Groupe COMHAFAT à la 21ème réunion extraordinaire de l'ICCAT Dubrovnik, Novembre 2018

1. La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) a tenu sa 21ème réunion extraordinaire du 12 au 19 Novembre à Dubrovnik (Croatie).
2. La COMHAFAT a participé à cette réunion avec 15 Etats membres (**Annexe1**), Parties à cette Convention et 4 membres du Secrétariat.
3. Cette participation intervient dans le cadre de son axe stratégique *''Renforcement de la voix de l'Afrique au sein des Organisations Internationales de Gestion des Pêches''*.
4. Elle a été encadrée par la lettre circulaire de Monsieur Kobenan Kouassi ADJOUMANI, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT, qui appelle les Etats Membres, Parties à la Convention ICCAT, à une concertation soutenue sur les questions inscrites à l'ordre du jour de cette session (Annexe2) et à la solidarité entre ses membres pour une défense de leurs intérêts et ceux du Groupe.

Une participation effective….

5. Afin d'assurer la présence réelle de ses Etats membres à cette 21ème réunion extraordinaire de l'ICCAT, la COMHAFAT a entrepris les démarches nécessaires dès le début du mois d'Octobre 2018, en leur demandant de désigner un représentant dont les des frais de voyage et de séjour seront pris en charge par la COMHAFAT.

   En outre, compte tenu des difficultés pour l'obtention du visa d'entrée en Croatie, particulièrement pour les ressortissants africains, la COMHAFAT a apporté une assistance aux représentants qui en avaient fait la demande.

…Coordonnée

6. Par ailleurs, préalablement au début des travaux de la Commission et durant toute la session, des rencontres de coordination et de concertation ont été organisées.
7. Celles-ci ont permis d'adopter des positions communes par rapport à certaines questions traitées lors de cette session. C'est le cas notamment des questions relatives aux amendements de la Convention ICCAT et au nouveau plan de conservation et de gestion des thonidés tropicaux.
8. D'autres rencontres de concertation ont également eu lieu avec d'autres Parties ou groupe de Parties de l'ICCAT (Groupe Amérique du Sud, USA, UE, Taïwan…).

Les débats

9. Parmi les points à l'ordre du jour de cette 21ème session, figuraient 3 sujets qui intéressaient particulièrement les pays membres de la COMHAFAT :
   Les entités de pêche
   Le dépassement de 105 tonnes par le Ghana de son quota de ....
   Les thonidés tropicaux

✓ **Les entités de pêche**

Cette question a été examinée dans le cadre des amendements de la Convention ICCAT qui ont été élaborés durant les dernières années au sein d'un Groupe de Travail dédié. La problématique des entités de pêche a été à l'origine de ce long délai, compte tenu de son caractère complexe et éminemment politique.

Lors de cette session, un consensus a été trouvé par la Commission qui a convenu d'un ensemble d'amendements exhaustifs qui autoriseront certainement une modernisation de la Convention de l'ICCAT.

La participation du Groupe COMHAFAT au débat sur cette question et sur toutes celles liées aux amendements de la Convention a été déterminante.

✓ **Le dépassement de 105 tonnes par le Ghana de son quota du thon obèse.**

Cette surpêche serait le résultat de la marge d'erreur du logiciel utilisé pour l'estimation de la production de cette pêche. N'étant pas volontaire, les pays membres de la COMHAFAT sont intervenus au sein de la Commission pour éviter des sanctions au Ghana.

✓ **Les thonidés tropicaux**

Cette question était discutée dans le cadre des travaux du panel 1. L'état des stocks de cette pêcherie, qui intéresse particulièrement les pays de la COMHAFAT, en tant que pays côtiers, est selon le comité scientifique de l'ICCAT, dans une situation préoccupante et un nouveau plan de gestion incluant des mesures urgentes devra être adopté pour son rétablissement.
Parmi les mesures préconisées, figure en bonne place, la baisse du TAC.
Si toutes les Parties étaient d'accord pour une baisse drastique du TAC, la répartition de l'effort, a fait l'objet de longues négociations entre les différentes parties et groupes de pays.
Il est à déplorer cependant, qu'en dépit de plusieurs propositions concernant les mesures à prendre à l'avenir pour la gestion des thonidés tropicaux (UE, Guatemala, Afrique du Sud), aucun consensus n'a pu être dégagé c.
La Commission a donc décidé de reporter les mesures et de travailler avant la réunion de la Commission de 2019 pour l'élaboration d'un nouveau plan acceptable pour tous.

Conclusion

10. La participation du Groupe COMHAFAT à la 21ème réunion extraordinaire de l'ICCAT a confirmé une de plus la cohésion du Groupe COMHAFAT au sein de l'ICCAT, permettant ainsi, une réelle participation de ses Etats membres, à la prise de décision au sein des ORGP, et une meilleure défense de leurs intérêts.
Le Groupe a fait preuve durant cette session :
D'un niveau de préparation élevé des représentants des Etats membres ;
D'une coordination parfaite sur toutes les questions débattues ;
D'un esprit de solidarité.

11. A la fin de la session, le Secrétariat a été sollicité, pour organiser une rencontre courant 2019, en vue d'élaborer et de convenir d'une proposition de plan de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux à présenter à la prochaine réunion de la Commission au nom du Groupe COMHAFAT.